REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 91-97 du 27 Mai 1991

portant mise à disposition du Ministre de la Justice et de la Législation de Monsieur Ismaël TIDJANI-SERPOS, Magistrat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU La Loi N° 83-005 du 17 Mai 1983 portant Statut de la Magistrature Béninoise ;

VU Le Décret N° 91-68 du 4 Avril 1991 portant composition du Gouvernement Provisoire ;

VU Le Décret N° 91-72 du 11 Avril 1991 chargeant Monsieur Désiré VIEYRA Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense de l'intérim du Chef du Gouvernement pour Compter du 11 Avril 1991 ;

VU Le Décret N° 90-198 du 21 Août 1990 portant organisation, attribution et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;

SUR Proposition du Ministre de la Justice et de la Législation ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 Avril 1991 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Ismaël TIDJANI-SERPOS, Magistrat est mis à la disposition du Ministre de la Justice et de la Législation pour servir à l'Inspection des Services Judiciaires.

Article 2.- Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 27 Mai 1991

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
absent, le Ministre d'Etat, chargé de
la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense, chargé de
l'intérim,

Désiré VIEYRA

.../...

Le Ministre d'Etat, chargé de
la Coordination de l'Action
Gouvernementale et de la Défense,

Désiré VIEYRA

Le Ministre du Plan, de
l'Economie et des Finances,

Paul DOSSOU

Le Ministre de la Justice
et de la Législation,

Yves Donatien YEHOUESSI

Ampliations : PR 6 PM 4 SGG 4 AN 1 MPEF-MJL 4 AUTRES MINISTERES 12 DEPARTEMENTS 6 DPE/MTAS 2 DB-DSDV-DCOF-DTCP-DI 10 DLC-DAJL-INSAE-BCP-DPE 5 IGE 1 BN-dDAN 2 INTERESSE 1 JO 1.-